

# Pour l'amélioration énergétique des logements

**BERNARD LE GOFFIC, PDG DE DOMOFINANCE**, explique comment l'établissement financier qu'il dirige accompagne les installateurs Bleu Ciel d'EDF pour contribuer à la rénovation énergétique de l'habitat.

## Quelle est l'activité de Domofinance ?

**Bernard Le Goffic** : Établissement financier créé fin 2003, Domofinance est une filiale commune entre EDF et BNP Paribas PF. Sa vocation : financer les travaux qui contribuent à l'amélioration énergétique des logements. Nous nous adressons aux particuliers en passant par des professionnels du bâtiment, les partenaires installateurs agréés Bleu Ciel par EDF.

Dotée d'une double culture technique et financière, Domofinance est orientée développement durable, en témoigne notre signature «l'éco-financement». Elle emploie une centaine de personnes et travaille avec 5 000 partenaires Bleu Ciel d'EDF.

## Quels types de produits financiers proposez-vous ?

**B. L-G.** : Notre offre se compose essentiellement de 3 types de prêts : le prêt rénovation Bleu Ciel

pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, le prêt confort habitat dédié aux travaux autres que ceux accessibles par le prêt rénovation, et l'éco-prêt à taux zéro. Domofinance est l'une des 12 banques agréées par l'État pour proposer l'éco-PTZ.

Notre produit phare reste le prêt rénovation pour un seul type de travaux (chauffage, pompe à chaleur, isolation, fenêtres...). Nous en avons financé quelques dizaines de milliers.

## De quelle manière accompagnez-vous vos clients ?

**B. L-G.** : Tout dépend de l'organisation de notre partenaire Bleu Ciel d'EDF. Si celui-ci possède une administration des ventes, il peut proposer d'une façon autonome un financement Domofinance. Pour les autres, nous proposons un accompagnement de leurs clients. L'installateur informe le particulier

des possibilités de financement, et ce dernier prend contact avec nous s'il le souhaite. Dans ce cas, nous montons l'offre de crédit et restons en relation étroite avec notre partenaire Bleu Ciel d'EDF.

## Comment se passe la mise en place de l'éco-PTZ ?

**B. L-G.** : Cette mise en place s'est révélée complexe. En effet, il s'agit d'un prêt réglementé qui impose un référentiel technique et la production de différents documents. Il permet de faire du multilot alors que nos partenaires Bleu Ciel d'EDF ne faisaient majoritairement que du monolot. C'est pourquoi, certains spécialistes de la pompe à chaleur ont créé un département isolation. Des partenariats ont aussi été établis entre entreprises de génie climatique et spécialistes de l'isolation. ●

SUR LE  
WEB  
WWW

www.  
domofinance.  
com

